

Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2020

(Convocation du 10 juin 2020)

En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Le dix-huit juin deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Mme Élise BUISSON, Mme Marion ROBERT, Mme Marie-France VERGONJANNE, M. Jacky CRESTEY-HONORÉ, M. Philippe DELAMARE, M. Grégoire BATAILLE, M. Fabien LEFEBVRE, M. Philippe VANHUMBEECK.

☞ Mme Élise BUISSON a été nommée secrétaire.

☞ Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 est validé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019

Constatant la parfaite concordance entre la comptabilité dressée, pour l'exercice 2019, par le Maire Monsieur Ghislain HOMO et les écritures passées par Monsieur Cire SOW, Trésorier de Conches-en-Ouche, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote et arrête le Compte de Gestion 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF

Mme Françoise DUVRAC, Adjointe aux finances, présente les résultats de l'exercice 2019 :

Section de Fonctionnement :

- dépenses : 114 065.48 €
- recettes : 118 566.96 €

soit un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2019 de : + 4 501.48 €
Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat cumulé s'élève à : + 87 410.35 €

Section d'Investissement :

- dépenses : 50 189.31 €
- recettes : 66 900.10 €

Soit un résultat d'investissement de l'exercice 2019 de : 16 710.79 €
Soit, après reprise du résultat antérieur, un résultat cumulé de : - 14 316.09 €

Madame Françoise DUVRAC, doyenne de l'assemblée propose aux membres du Conseil municipal de voter le compte administratif qui après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, (le maire n'a pas participé au vote).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	24 203,88 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	82 908,87 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	16 710,79 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	4 501,48 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	6 823,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	14 316,09 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	14 316,09 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	73 094,26 €

VOTE DES TAUX DES TAXES

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien des taux proposés des quatre taxes en 2020. Les taux sont donc reconduits comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,32 %
- Taxe foncière bâti : 5,86 %
- Taxe foncière non bâti : 18,72 %
- CFE : 10,29 %

VOTE DES SUBVENTIONS :

Monsieur Le Maire fait lecture de toutes les demandes de subventions reçues à la mairie. Le Conseil Municipal après concertation décide d'allouer aux associations qui l'ont demandé la somme globale de 1976 €

Les subventions accordées :

- AFSEP NAFSEP	40.00
- AGAPE	326.00
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG	40.00
- AMICALE DU CHENE AU LOUP	40.00
- AMIGAG	100.00
- ANCIENS COMBATTANTS	100.00
- ASSOCIATION DE CHASSE DE GAUDREVILLE	140.00
- ASSOCIATION LA CLÉ	40.00
- CFAIE	60.00
- COMITÉ DES FÊTES	650.00
- LA CROIX ROUGE	40.00
- LE FOYER DES MURETS	100.00
- GLISOLLES ENFORME	40.00
- RESTAURANTS DU CŒUR	50.00
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	50.00
- POMPIERS	40.00
- SPAE	40.00
- VIE ET ESPOIR	40.00
- VOYAGE SCOLAIRE - ÉCOLE DE GLISOLLES	40.00

DÉLIBÉRATION DE M. SOW, TRÉSORIER

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Cire SOW, trésorier à la trésorerie de Conches en Ouche a assuré des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables à partir du 01 septembre 2019. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %. Monsieur Cire SOW fera parvenir à la commune le décompte de la somme due.

DÉLIBÉRATION SITS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 août 1978 portant création du syndicat intercommunal de transport scolaire, modifié,

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres et compte tenu de la prise de compétence des transports scolaires par les services de la région Normandie ;

La commune de **Gaudreville-La-Rivière**, après en avoir délibérée et considérant que le syndicat n'avait :

- Aucun personnel à charge,
- Aucun emprunt en cours,
- Aucun bien divers,
- Aucun matériel lui appartenant,
- Pas de Reste à Recouvrer ni de Reste à Réaliser

accepte à l'unanimité la dissolution du syndicat des transports scolaires à compter du 11 février 2020 et les conditions de liquidation de celui-ci, telles que décrites ci-après ;

Trésorerie : le solde de la trésorerie d'un montant de 46 152.86 € au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante (voir tableau joint pour la base de calcul) :

Solde de trésorerie du syndicat	
Solde au jour de la dissolution	46 152.86 €
Répartition de la trésorerie	
Commune de La Bonneville sur	14 840.86 €

Iton	
Commune de Glisolles	7 052 €
Commune d'Aulnay sur Iton	4 314 €
Commune de La Croisille	2 801 €
Commune de Ferrières Haut Clocher	7 418 €
Commune de Gaudreville la Rivière	2 050 €
Commune du Val Doré (Orvaux)	3 186 €
Commune de Saint Elier	1 401 €
Commune de Burey	621 €
Commune d'Arnières sur Iton	27 €
Commune de Portes	960 €
Commune de Nogent le Sec	1 482 €

Excédent : le solde de l'excédent d'un montant de 46 140.70 € au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante (voir tableau joint pour la base de calcul) :

Solde de l'excédent du syndicat	
Solde au jour de la dissolution	46 140.70 €
Répartition de l'excédent	
Commune de La Bonneville sur Iton	14 838.70 €
Commune de Glisolles	7 051 €
Commune d'Aulnay sur Iton	4 312 €
Commune de La Croisille	2 801 €
Commune de Ferrières Haut Clocher	7 418 €
Commune de Gaudreville la Rivière	2 050 €
Commune du Val Doré (Orvaux)	3 186 €
Commune de Saint Elier	1 399 €
Commune de Burey	620 €
Commune d'Arnières sur Iton	25 €
Commune de Portes	959 €
Commune de Nogent le Sec	1 481 €

Excédent d'investissement : le solde de l'excédent d'investissement au jour de la dissolution du syndicat et compte tenu du faible montant de celui-ci, est reversé à une seule collectivité membre de la manière suivante :

Solde de l'excédent de l'investissement du syndicat

Solde au jour de la dissolution	12 €
Répartition de l'excédent de l'investissement	
Commune de La Bonneville sur Iton	12 €

DÉLIBÉRATION SIÈGE - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève pour 2020 :

En section d'investissement	27 916.67 €
En section de fonctionnement	10 833.33 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente. L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

DOSSIER JVS

Madame Françoise DUVRAC présente au Conseil Municipal les différents devis qu'elle a demandés à JVS notamment le changement de la tour de l'ordinateur de la mairie qui se trouve toujours sous Windows 7 et qui ne permet plus d'avoir des mises à jour. Il faudra prévoir, pour des raisons de sécurité, d'héberger les données en extérieur et changer de logiciel qui dans quelques années n'existera qu'en version plus moderne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le changement d'ordinateur pour un montant TTC de 1 779.00 €.

MAIL DE M. GRÉGOIRE BATAILLE

Monsieur Grégoire BATAILLE quitte la salle du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire fait lecture du mail envoyé par M. Grégoire BATAILLE, qui souhaiterait connaître les conditions pour acquérir la parcelle jouxtant son terrain au 16 Rue de la Vigne. Monsieur Ghislain HOMO informe qu'il a envoyé un courrier pour une demande d'estimation, courrier sans réponse à ce jour. Monsieur Grégoire Bataille est de retour dans la salle du Conseil.

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les nouveaux horaires envisagés par la secrétaire et lui-même. Pour un meilleur service aux habitants, la mairie sera ouverte au public 3 fois par semaine et fermée le dernier week-end de chaque mois. Les nouveaux horaires seront :

- Le mardi de 17h30 à 18h30
- Le mercredi de 17h30 à 19h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces nouveaux horaires. Les habitants seront informés par un flash distribué dans les boîtes aux lettres.

ARRÊT DES DATES DES MANIFESTATIONS : NOËL ET REPAS DES ANCIENS

- ✦ L'arbre de Noël aura lieu le 18 décembre

🚩 Le repas des anciens aura lieu le 29 novembre

BLOG

Un nouveau blog est en cours d'élaboration, Madame Marion ROBERT se propose de le créer. Il sera alimenté par la secrétaire.

DIVERS

✓ Madame Françoise DUVRAC et Monsieur Fabien LEFEBVRE ont rencontré le SMABI (anciennement SAVITON) au sujet du nettoyage du lit du sec Iton de chaque côté du pont. Le projet consiste à permettre à un cheval de tirer une herse pour supprimer les plantes invasives dans le lit.

✓ Le SMABI recommande un faucardage sur une largeur de 2 m seulement, considérant qu'il faut la garder l'état sauvage du site.

✓ Le SMABI prend en charge le dossier et après nous avoir consulté, présentera le projet à la police de l'eau pour autorisation.

Si ce projet aboutit l'AGAPE se propose une participation financière.

Madame Françoise DUVRAC négocie avec le SMABI un fauchage tardif des roseaux. Nous attendons leur retour.

✓ Madame Françoise DUVRAC met à disposition les comptes du SIVOS, elle souligne que celui-ci a un excédent de 75 000 euros et que l'augmentation des repas et de la garderie **ont** a été refusés, suite aux événements du printemps 2020.

Elle informe le Conseil Municipal que 16 enfants sont inscrits à l'école. Le montant à budgéter est de 27432 €. Élise BUISSON, suppléante du SIVOS est autorisée à participer aux réunions mais elle n'a pas le droit de voter.

✓ Monsieur Philippe DELAMARE informe le Conseil Municipal, qu'à l'aide de Ghislain HOMO, Françoise DUVRAC et Djeilali BERRAYAH, ils ont fait l'inventaire des bâtiments communaux. Un rangement de la petite mairie sera nécessaire.

✓ Monsieur Philippe DELAMARE s'est occupé du matériel de la commune notamment le tracteur tondeuse qui ne fonctionnait plus et une tronçonneuse. Après des réparations, il s'avère que des pièces sont à changer : batterie, roulement, roue, lanceur... Un devis sera demandé chez SAMA.

✓ Monsieur Philippe VANHUMBEECK souhaiterait que Monsieur Le Maire rappelle à tous les habitants que les feux sont interdits et peuvent entraîner une amende, que les bruits de tondeuses sont réglementés et que le stationnement devant l'étang soit interdit.

✓ Monsieur Jacky CRESTEY-HONORÉ demande que les arbres de l'ancienne maison de M. et Mme LE GLATIN soient coupés. Une lettre sera envoyée à tous les propriétaires de haies non taillées.

La séance est close à 22 h 00.

Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière

